



## Formulaire et aide-mémoire :

### Reconnaissance d'un diplôme d'études en psychologie étranger

#### 1. DONNÉES PERSONNELLES

Madame

Monsieur

Nom \_\_\_\_\_

Prénom(s) \_\_\_\_\_

Nom de célibataire \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

NPA/lieu \_\_\_\_\_

Les requérants domiciliés à l'étranger sont tenus à fournir une adresse de correspondance en Suisse.

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

Pays dans lequel le diplôme d'études a été acquis : \_\_\_\_\_

**Langue souhaitée pour la reconnaissance (un seul choix possible) :**

Français

Allemand

Italien

**Par votre signature, vous confirmez avoir lu et compris le présent formulaire (pages 1 à 4).**

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

#### 2. REMARQUES

- Ce formulaire et ses annexes doivent être adressés **par courrier** à :  
**Office fédéral de la santé publique**  
**Commission des professions de la psychologie PsyCo**  
**Schwarzenburgstrasse 157**  
**CH – 3003 Berne**  
**Tél: +41 58 464 38 18**  
**E-Mail: psyko@bag.admin.ch**
- La reconnaissance d'un **titre postgrade** étranger doit faire l'objet d'une demande séparée. Les demandes de reconnaissance de diplômes d'études en psychologie et de titres postgrades seront traitées séparément. **Les documents peuvent être envoyés ensemble, en un seul exemplaire.**
- La décision de la reconnaissance se fonde sur les documents produits. **Ceux-ci demeurent donc dans nos archives et ne seront pas restitués.**
- **Seuls les diplômes en psychologie délivrés par une haute école** peuvent être examinés en vue d'une équivalence. La PsyCo ne tient pas compte des diplômes obtenus dans d'autres branches (sociologie, sciences de l'éducation, etc.).

### 3. ANNEXES NÉCESSAIRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les documents suivants sont à annexer au formulaire **que vous voudrez bien dater et signer** :

DIPLOME D'ÉTUDES EN PSYCHOLOGIE	
SELON LA REFORME DE BOLOGNE	EN DEHORS DE L'EUROPE / AVANT LA REFORME DE BOLOGNE
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Copie certifiée conforme</b> du diplôme de master en psychologie</li><li>➤ <b>Copie certifiée conforme</b> du supplément au diplôme (p. ex., relevé de notes avec les matières étudiées, examens passés, stages effectués, etc.), <b>émis par l'université**</b></li><li>➤ <b>Copie certifiée conforme</b> du diplôme de bachelor en psychologie</li><li>➤ <b>Copie certifiée conforme</b> du supplément au diplôme (p. ex., relevé de notes avec les matières étudiées, examens passés, stages effectués, etc.), <b>émis par l'université**</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Copie certifiée conforme</b> du diplôme étranger d'études en psychologie</li><li>➤ <b>Copies certifiées conformes</b> des attestations des matières étudiées <b>en indiquant les notes et les heures d'enseignement* par branche étudiée</b> (p. ex., relevé de notes avec les matières étudiées, examens passés, stages effectués, etc.), <b>émises par l'université**</b></li></ul>
DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR:	
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Droit de pratique</b> dans le pays d'origine ou inscription dans un registre professionnel</li><li>➤ <b>Attestations d'employeur</b> sous indication du taux d'occupation, de la fonction et du domaine d'activité, pendant et après la fin des études</li><li>➤ <b>Copies certifiées conformes</b> des traductions officielles des documents susmentionnés, si les originaux n'ont pas été rédigés en français, en allemand, en italien ou en anglais</li><li>➤ <b>Copie certifiée conforme</b> du passeport ou de la carte d'identité (les autorisations de séjour ne sont pas acceptées)</li><li>➤ <b>Curriculum vitae</b></li></ul>	

### 4. COPIES CERTIFIÉES CONFORMES

Une copie certifiée conforme est une photocopie du document original accompagnée d'une inscription (cachet et signature sur l'original) qui atteste que la copie correspond en tous points à l'original et que rien n'a été modifié.

#### **Quelles autorités (en Suisse ou à l'étranger) peuvent établir des copies certifiées conformes ?**

Notaires, représentations diplomatiques, communes, préfectures, tribunaux ainsi que les autorités compétentes étatiques pour les documents qu'elles établissent elles-mêmes.

#### **Quelles autorités ne peuvent pas établir de copies certifiées conformes ?**

Autorités dont nous ne pouvons lire ou vérifier la certification, traducteurs, associations de solidarité, cures, interprètes, caisses-maladie, banques et caisses d'épargne, hôpitaux, autocertifications, etc.

## 5. COÛTS ET PROCÉDURE

- Le traitement d'une demande de reconnaissance du diplôme étranger des études en psychologie coûte entre 600 et 1200 francs suisses. La facturation correspondante est établie seulement à la fin du processus, lorsque la vérification des contenus est terminée et que le montant définitif (lié à la charge de travail) a pu être déterminé.
- Une fois la demande de reconnaissance soumise, la demande sera vérifiée et une avance de frais de 300 francs suisses sera demandée. La Commission des professions de la psychologie (PsyCo) prend sa décision uniquement si le dossier est complet et que l'avance de frais a été réglée.
- Un bulletin de versement contenant toutes les informations nécessaires est envoyé par courrier postal. **En cas de paiement dans une devise étrangère, veuillez contacter votre banque ou votre banque postale.** Les paiements comptants ou par chèque ne sont pas acceptés.

## 6. DÉLAIS DE TRAITEMENT

### Demandes de reconnaissance issues d'États de l'UE ou de l'AELE :

- Pour l'accusé de réception ainsi que l'indication des dossiers/éléments à envoyer : 1 mois.
- Pour le traitement détaillé ainsi que l'envoi de la décision ; 3 mois dès réception du dossier **complet** et du versement de l'avance de frais.

### Demandes de reconnaissance issues d'États tiers :

Les demandes issues d'États tiers seront traitées dans les mêmes délais, si possible.

## 7. INFORMATIONS IMPORTANTES

- \* Tous les dossiers sont examinés conformément au **cadre de référence (cf. point 8)**. Les diplômes délivrés sans les crédits ECTS ne peuvent être évalués que si les acquis (heures d'enseignement par branche) apparaissent clairement ou qu'une explication relative aux heures accomplies pour chaque crédit est jointe au dossier.
- \*\* Les acquis personnels doivent être confirmés par l'Université. **Les auto-déclarations et les programmes d'études généraux ne sont donc pas acceptés.**
- La PsyCo ne peut pas prendre de décision sur l'équivalence si cette dernière n'est pas démontrée par les documents soumis (cf. point 3). La PsyCo se réserve le droit, à tout stade de la procédure, d'exiger des documents supplémentaires ou de procéder d'office à des vérifications complémentaires. **Aucune reconnaissance provisoire n'est octroyée.**
- Le cadre de référence pour un Master of Science en psychologie reconnu en Suisse (cf. point. 8) constitue la base de l'attestation d'équivalence du diplôme étranger. **Le Bachelor en Psychology (180 ECTS) ne correspond pas aux standards et ne peut pas être reconnu.**

## 8. CADRE DE RÉFÉRENCE

### Master of Science en psychologie

300 ECTS (1 ECTS = 25-30 heures de travail)

- **Master en psychologie**  
120 ECTS dont 105 en psychologie
- **Bachelor en psychologie**  
180 ECTS dont 120 en psychologie